



RÉSULTATS CLÉS

CARTOGRAPHIE D'ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE





Résultats clés : Cartographie d'organisations féminines et féministes en Afrique de l'Ouest francophone

Cartographie produite et publiée par
la Foundation for a Just Society (FJS) et le Fonds Africain
pour le Développement de la Femme (AWDF)

Website: <https://www.fjs.org/>
<https://awdf.org/>

Copyright © Avril 2023

Conception et Mise en Page: James Chunguli

Traductrice : Edwige Renée Dro

Tous droits réservés.

La redistribution du matériel présenté dans ce travail est encouragée par l'éditeur, à condition que le texte original ne soit pas modifié, que la source originale soit correctement et entièrement reconnue, et que l'objectif de la redistribution ne soit pas à des fins commerciales. Veuillez contacter l'éditeur si vous souhaitez reproduire, redistribuer ou transmettre, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, ce travail ou toute partie de celui-ci.

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

 Cette analyse a été commandée par le Fonds Africain pour le Développement de la Femme (AWDF) et la Foundation for a Just Society (FJS). Notre objectif était de mieux comprendre le contexte et l'état des droits des femmes et de l'organisation féministe en Afrique de l'Ouest francophone (AOF) en tant que région avec un focus sur le Burkina Faso, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal.

Nous espérons que cette étude servira de support à l'AWDF, la FJS et d'autres organisations philanthropiques à identifier les organisations et mouvements féministes travaillant dans la région et à mieux comprendre leurs stratégies d'organisation, leurs défis et leurs ambitions pour le futur. Ce rapport, qui offre une compréhension nuancée de l'organisation féministe et du cadre de financement dans l'AOF, peut être utilisé comme un outil de plaidoyer philanthropique pour apporter plus et un bien meilleur financement à l'organisation féministe dans la région.

L'AWDF et la FJS tiennent ici à exprimer leur profonde gratitude aux participant-e-s qui ont donné leurs points de vue et leurs analyses sur l'état de l'organisation féministe dans la région de l'AOF à travers des entretiens, des groupes de discussion et des questionnaires.

Enfin, l'AWDF et la FJS souhaitent sincèrement remercier Rainatou Sow et son équipe transnationale de chercheuses à Make Every Woman Count (MEWC) : Vivian Nilsson, van Iperen, Djelia Diallo, Makalé Soumah, Grace Pattison, Chelsie Loveder, Estrella Chocron, Leysley Nasimyu, Marilyn Saliba, Naomi Ndifon, Adeline Negob, Dieynaba N'Diom et Sylvia Apata pour leur travail dans la conception et l'exécution de cette étude de recherche sur l'état de l'organisation féministe en Afrique de l'Ouest francophone (AOF). Nous leur sommes reconnaissant-e-s pour leur engagement et leur travail sur ce projet.

Ce rapport incarne l'idée selon laquelle : « Nous apprenons plus en groupe. »

LISTE DES ACRONYMES

AWDF	Fonds Africain pour le Développement de la Femme
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
UE	Union européenne
MGF/E	Mutilations génitales féminines/Excision
FJS	Foundation for a Just Society
AOF	Afrique de l'Ouest francophone
VBG	Violence basée sur le genre
TIC	Technologies de l'information et de la communication
PDI	Personnes déplacées internes
LGBT*QIA+	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans*, queer, intersexes, asexuelles et plus
MEWC	Make Every Woman Count
ONG	Organisation non gouvernementale
OSIWA	Open Society Initiative for West Africa

SDSR	Santé et droits en matière de sexualité et de reproduction
ONU	Organisations des Nations unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
RCSNU	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
US	États-Unis
VFFF	Violence faite aux femmes et aux filles
WPS	Femmes, Paix et Sécurité

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos et Remerciements	1	TCHAD	15
Liste des acronymes	2	Le paysage des organisations féminines et féministes	15
À propos de Foundation for a Just Society	4	Le cadre de financement des organisations féminines et féministes	16
À propos du Fonds Africain pour le Développement de la Femme (AWDF)	4	CÔTE D'IVOIRE	18
À propos des auteures	4	Le paysage des organisations féminines et féministes	18
Résumé analytique	5	Le cadre de financement des organisations féminines et féministes	19
Portée et Objectif	5	GUINÉE	21
Méthodologie	6	Le paysage des organisations féminines et féministes	21
Limites	6	Le cadre de financement des organisations féminines et féministes	22
Recommandations clés	7	MALI	24
Des organisations féminines et féministes nationales	7	Le paysage des organisations féminines et féministes	24
Des organisations féminines et féministes régionales et bailleurs de fonds	8	Le cadre de financement des organisations féminines et féministes	25
Des bailleurs de fonds/donateurs (trices) en AOF	8	MAURITANIE	27
Le paysage des organisations féminines et féministes et bailleurs de fonds au niveau régional	9	Le paysage des organisations féminines et féministes	27
Le cadre de financement en AOF	9	Le cadre de financement des organisations féminines et féministes	28
Défis et opportunités en AOF du point de vue des organisations féminines et féministes régionales et des bailleurs de fonds	11	NIGER	30
BURKINA FASO	12	Le paysage des organisations féminines et féministes	30
Le paysage des organisations féminines et féministes	12	Le cadre de financement des organisations féminines et féministes	31
Le cadre de financement des organisations féminines et féministes	13	SENEGAL	33
		Le paysage des organisations féminines et féministes	33
		Le cadre de financement des organisations féminines et féministes	34
		Références	36

À PROPOS DE FOUNDATION FOR A JUST SOCIETY

Foundation for a Just Society a été fondée sur la conviction selon laquelle la libération des femmes, des filles et des personnes LGBTQI constitue un élément essentiel des sociétés justes. Le changement survient lorsque les personnes qui sont victimes d'injustice se rassemblent pour s'entendre mutuellement sur leurs expériences, relever les solutions qui peuvent résoudre un problème commun et plaider ensemble pour une vision commune. Les solutions les plus efficaces et les plus durables sont fondées sur l'expérience vécue par des personnes qui sont victimes de la pire injustice. Notre travail est guidé par le principe selon lequel le soutien accordé aux organisations et mouvements dirigé-e-s par ces femmes, filles et personnes LGBTQI constitue la meilleure manière de proposer des solutions qui s'attaquent aux causes profondes et assurent la dignité essentielle de toutes.

La FJS soutient les efforts qui favorisent le changement structurel durable et répondent aux besoins immédiats des femmes, des filles et des personnes LGBTQI les plus touchées par les injustices pour leur permettre de devenir des leaders, des stratèges et des agent-e-s de changement. La FJS accorde des subventions aux organismes et réseaux locaux, nationaux, régionaux et mondiaux tout en mettant un accent sur l'Afrique occidentale francophone, la Mésopotamie, l'Asie du Sud et du Sud-Est et sur le Sud-Est des États-Unis. Nous souhaitons renforcer les mouvements créateurs d'un monde où toute personne est estimée et mène une vie autonome.

« **Les solutions les plus effectives et durables s'appuient sur l'expérience des personnes qui font face aux plus grandes injustices.** »

À PROPOS DU FONDS AFRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FEMME (AWDF)

Créé en 2000, le Fonds Africain pour le Développement de la Femme (AWDF) est une fondation féministe qui accorde des subventions pour soutenir les organisations féminines locales, nationales et régionales qui œuvrent en faveur de la promotion et la réalisation des droits des femmes et de la reconnaissance du leadership des femmes africaines dans tous les domaines de la vie. En tant que premier fonds africain destiné aux femmes, l'AWDF joue un rôle de pionnier aussi bien dans la construction de mouvement féministe que dans la philanthropie sur le continent. En se spécialisant dans l'octroi de subventions et dans des programmes ciblés sur mesure de renforcement de capacités et de construction de mouvement, l'AWDF s'emploie à renforcer et à soutenir le travail des organisations féminines africaines qui ont souvent un accès limité aux financements classiques, et ce pour plusieurs raisons : la taille des organisations, la barrière linguistique, le lieu d'où elles opèrent, la marginalisation. L'AWDF amplifie et célèbre également les voix et les réussites des femmes africaines, luttant ainsi contre les stéréotypes néfastes sur l'agentivité des femmes africaines, les promouvant comme des agentes actives de changement.

À PROPOS DES AUTEURES

Make Every Woman Count (MEWC) est une organisation dirigée par des femmes africaines qui surveille et documente les droits des femmes en Afrique. Ces actions sont effectuées à travers des recherches ciblées et une diffusion du travail publié sous forme de rapports et de notes d'orientation visant à soutenir le plaidoyer fondé sur des preuves et à défendre les droits des femmes pour parvenir à l'égalité de genre en Afrique.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'organisation et l'activisme des femmes dans les pays de l'Afrique de l'Ouest francophone (AOF) datent d'avant la colonisation. Pendant les périodes de l'exploitation coloniale, prédominées par la France et l'Angleterre, les femmes ont fait partie des mouvements de résistance. Cependant, malgré les contributions des femmes, leur lutte pour la représentativité et la participation dans les prises de décision est restée sans récompense.

Les organisations féminines et féministes sont actives au niveau national et régional dans l'AOF. En dépit des défis comme l'instabilité politique et les conflits, qui affectent de façon disproportionnée les femmes et les filles, ces mouvements ont obtenu des gains notables. Par exemple, tous les pays à l'étude, à l'exception du Tchad et du Niger, ont ratifié le Protocole de Maputo.

Pendant ce temps, à travers l'AOF, une jeune génération d'acteurs, d'actrices et d'activistes émerge. Celle-ci utilise les nouvelles technologies pour construire des alliances ou encore pour financer et avancer leur agenda comme le droit à l'avortement sécurisé. La plupart de ces groupes s'identifient de plus en plus comme féministes, surtout dans la jeune génération.

Aux niveaux national et régional, les groupes font du plaidoyer et travaillent sur les questions LGBTQIA+ et offrent des espaces sûrs aux personnes queer. Plusieurs pays dans la région AOF ont des lois hostiles aux personnes LGBTQIA+ et non conformes au genre.

PORTÉE ET OBJECTIF

La Foundation for a Just Society (FJS) et le Fonds Africain pour le Développement de la Femme (AWDF) ont ensemble commandé une analyse contextuelle pour mieux comprendre le contexte et l'état des droits des femmes et de l'organisation féministe dans 8 pays, notamment le Burkina Faso, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal, ainsi qu'au niveau régional en AOF¹. L'objectif est de permettre à la FJS et l'AWDF de « s'engager dans le plaidoyer philanthropique afin d'amener la communauté philanthropique à une compréhension plus nuancée de l'organisation féministe en AOF et efficacement allouer du financement aux organisations identifiées dans cette étude². »

Ce document résume les résultats clés de l'étude : *Cartographie d'organisations féminines et féministes en Afrique de l'Ouest francophone*. Il est divisé en trois parties:

1. Recommandations des organisations féminines et féministes nationales, des acteurs et actrices régionaux, et des bailleurs de fonds en AOF.
2. Perspectives des organisations féminines et féministes régionales, des bailleurs de fonds actifs en AOF, du paysage des organisations féminines et féministes dans la région ; du cadre de financement ainsi que des défis et opportunités.

3. Les analyses pays sur le paysage des organisations féminines et féministes (construction d'alliances et de mouvement ; domaines de travail ; stratégies et approches ; l'impact de l'ONG-isation et la Covid-19); le cadre de financement ainsi que les défis et les opportunités.

MÉTHODOLOGIE

Pour la collecte des données, Make Every Woman Count (MEWC) s'est basée sur une combinaison de revues documentaires, d'entretiens/questionnaires avec des informateurs et informatrices clés (au niveau régional et pays) et des groupes de discussion dans les différents pays. Au total, MEWC s'est entretenu avec 287 acteurs et actrices (en présentiel et en ligne). Le nombre d'entretiens réalisés dans chaque pays se répartit comme suit : Burkina Faso (37), Tchad (34), Côte d'Ivoire (36), Guinée (28), Mali (39), Mauritanie (27), Niger (44) and Sénégal (28). Au niveau régional, 14 acteurs et actrices ont participé.

« **Make Every Woman Count (MEWC) a utilisé une combinaison de recherches documentaires, d'entretiens avec des informatrices clés/questionnaires (régionaux et nationaux) et de discussions en groupe sur place.** »

LIMITES

Durant le processus de cartographie de l'étude, MEWC s'est heurtée à plusieurs défis et limites, notamment :

- La contrainte de temps a été un gros défi dans la conduite de l'étude ; de plus, il y avait peu d'informations complètes et actualisées sur les contacts des organisations.
- Disposant de peu de temps et de ressources, les organisations ont répondu lentement et quelque peu de façon échelonnée. Cela, couplé avec une connexion internet aléatoire, des organisations ainsi que des acteurs et actrices n'ont pas pu participer aux GD ou répondre à toutes les questions pendant les KII.
- Des organisations ont choisi de ne pas répondre à certaines questions (dans le format Word du questionnaire et/ou pendant les entretiens en présentiel). Certaines réponses étaient ambiguës, surtout autour des sujets liés au féminisme.
- Certaines organisations basées en Mauritanie n'ont pas répondu à la demande de MEWC pour les KII/GD suite à la propagation d'une rumeur selon laquelle la cartographie était associée à la communauté LGBTQIA+.

RECOMMANDATIONS CLÉS

DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES NATIONALES

- Offrir des financements flexibles et à long terme qui prennent en compte les besoins et priorités identifiés par les organisations locales. Cela devrait inclure l'accompagnement et le financement pour le renforcement de capacités (organisationnel, technique).
- Offrir des procédures et critères de demande flexibles et moins contraignant-e-s. Si l'exigence d'être une organisation formalisée était levée, plusieurs acteurs et actrices postuleraient.
- Fournir un soutien financier pour le recrutement de traducteurs (rices) afin de surmonter la barrière linguistique et donner la possibilité de pouvoir participer aux réunions et conférences (en ligne et en présentiel). Les appels à financement et à Propositions de Projets doivent être disponibles en français et dans les autres langues parlées dans le pays.
- Mettre en place des fonds de résilience/d'urgence/ d'intervention rapide et assouplir les critères pour ce type de financement afin d'aider les organisations pendant les crises, surtout les crises sanitaires, les situations d'urgence ou de catastrophes naturelles.
- Soutenir les efforts de plaidoyer menés par les organisations féminines et féministes nationales qui œuvrent pour des réformes législatives comme l'adoption de la loi interdisant les violences faites aux femmes et aux filles (Guinée) ; l'intégration et la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits des femmes, en particulier la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies ; et la lutte contre la corruption (Mauritanie).
- Soutenir les opportunités et les plateformes de mise en réseau mises en place pour permettre aux organisations et mouvements de travailler ensemble.
- Créer des espaces d'échanges d'expériences, de partage de connaissances et de dialogues intergénérationnels.
- Financer la formation du leadership des femmes, surtout celui des filles et des jeunes femmes.
- Proposer la formation à la demande de subventions/ financement, la gestion financière et la comptabilité, et la facilitation de l'information et l'accès aux possibilités de financement.
- Soutenir les besoins des organisations en TIC et l'utilisation de l'internet et des médias modernes, ainsi que l'accès à l'information pour soutenir les efforts de plaidoyer.

DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES RÉGIONALES ET DES BAILLEURS DE FONDS

- Offrir des financements flexibles et établir des systèmes de parrainage permettant aux organisations formalisées d'accompagner celles n'ayant pas un statut formel et les activistes dans la mise en œuvre de projets et l'hébergement des fonds. Le financement devra inclure l'accompagnement
- Investir dans la formation en leadership pour autonomiser les femmes et les filles dans la région ainsi que soutenir le mentorat des jeunes femmes afin que les femmes et les filles conduisent et mènent des projets.
- Faciliter la création d'espaces et des forums où les organisations féminines et les activistes peuvent se rencontrer, échanger, partager leurs expériences et faire des plaidoyers pour le changement.
- Offrir du soutien pour surmonter la barrière linguistique. Plusieurs acteurs et actrices ont dit avoir besoin de financement pour recruter des traducteurs et traductrices pour faciliter les rencontres et accroître l'accès à l'information.
- Établir l'octroi de subventions basé sur la confiance, des partenaires attentifs et respectueux et identifier les problèmes en collaboration avec les acteurs et actrices locaux.

DES BAILLEURS DE FONDS/DONATEURS (TRICES) TRAVAILLANT EN AOF

- Augmenter le soutien financier de l'AOF (financement de base) pour mettre en place et renforcer les organisations féminines et féministes, les défenseur-e-s des droits humains et la construction d'alliances et de mouvement dans la région.
- Offrir des financements flexibles et à long terme où les acteurs et actrices sur le terrain déterminent le besoin afin d'assurer la qualité et permettre un impact plus significatif. De plus, les bailleurs de fonds devront être flexibles dans les contrats quant à la documentation, la comptabilité et d'autres exigences.
- Consolider les bailleurs de fonds des organisations féminines et féministes afin d'ouvrir des opportunités aux organisations féminines et féministes ainsi qu'aux défenseur-e-s des droits humains en AOF. Ce type de soutien activera aussi la philanthropie en Afrique.
- Protéger les organisations féminines et les défenseur-e-s des droits humains et leur fournir un soutien en matière de santé mentale et de sécurité.
- Soutenir la traduction pour surmonter les barrières linguistiques et créer des espaces/forums où les femmes et les acteurs (rices) en AOF peuvent se rencontrer régulièrement, comme c'est le cas dans d'autres régions.

LE PAYSAGE DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES ET DES BAILLEURS DE FONDS AU NIVEAU RÉGIONAL

Plusieurs organisations féminines et féministes et des bailleurs de fonds sont actif-ve-s au niveau régional. Les organisations interrogées travaillent sur les droits des femmes et des filles, des personnes/groupes LGBTQIA+/non conformes au genre, des femmes et personnes autochtones ainsi que l'environnement et les droits fonciers. Les donateurs (trices) interrogé-e-s financent les activités en lien avec l'avancement des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+. De plus, la plupart des bailleurs de fonds travaillent également sur la sécurité et le bien-être, notamment la santé mentale, de leurs partenaires et organisations. Pendant les entretiens, les organisations féminines, les mouvements féministes et les bailleurs de fonds ont observé **les évolutions et les tendances dans la région de l'AOF**. Voici quelques-unes de ces observations clés :

- L'insécurité dans le Sahel, les crises politiques et les conflits, l'extrémisme et le terrorisme ont impacté de façon négative l'avancement des droits humains. Il en résulte une régression des droits des femmes, une augmentation des violations des droits et des attaques ciblées contre les féministes et les personnes et groupes LGBTQIA+.
- La réaction des mouvements anti-genre en AOF est de plus en plus forte. Les acteurs et actrices peinent à travailler ensemble et trouver des espaces où se rencontrer. Les bailleurs de fonds ont noté une différence entre

le développement de la construction d'alliances et de mouvement en AOF et dans les autres parties de l'Afrique de l'Ouest.

- La pandémie de la Covid-19 a eu des répercussions aussi bien sur le travail et les activités des organisations féminines et féministes que des bailleurs de fonds au niveau régional car les rassemblements de personnes n'étaient pas autorisés. Certain-e-s groupes et organisations ont commencé à travailler virtuellement et à prendre part à des événements en ligne. D'autres n'ont pas pu s'adapter pour cause de connexion internet aléatoire, ce qui est le cas dans plusieurs pays de l'AOF. Les bailleurs de fonds ont noté la réduction des financements et se sont adaptés à la pandémie en réattribuant les financements.

LE CADRE DE FINANCEMENT EN AOF

Point de vue des groupes et organisations régionaux

Les organisations régionales financent leurs activités de diverses manières. Les bailleurs de fonds couramment cités sont les ambassades nationales, les agences des Nations Unies (ONU Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUP)), l'AWDF, la Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), le Urgent Action Fund, la FJS, etc. Cependant, les ressources reçues ne répondent pas aux besoins des organisations. La plupart des organisations s'appuient sur des bénévoles pour mener à bien leur travail. Les acteurs et actrices interrogé-e-s perçoivent généralement les partenariats avec les donateurs (trices) comme étant compliqués. La relation idéale avec les donateurs (trices) est basée sur la confiance et le respect mutuel afin de faire entendre sa voix. Certaines organisations perçoivent l'ONG-isation comme quelque chose de positif et de bénéfique quand d'autres la voient comme négative car elle limite leurs activités et est associée à des processus de demande compliqués et à des frais gouvernementaux coûteux (ponctuels ou annuels). Les ONG peuvent aussi faire l'objet d'intimidations de la part des gouvernements.

Point de vue des bailleurs de fonds

Les bailleurs de fonds participants fournissent un soutien en matière de finance, de renforcement de capacités (technique et organisationnel), de formation au leadership et d'accompagnement entre autres activités, et ce, pour faire avancer le travail des organisations féminines de droits des femmes, des organisations féministes et des activistes des droits humains aussi bien en Afrique de l'Ouest francophone qu'anglophone. Les donateurs (trices) interrogé-e-s ont perçu l'ONG-isation comme un défi et une nécessité. D'une part, cela facilite le suivi des ressources financières distribuées mais d'autre part, elle empêche beaucoup d'acteurs et d'actrices de postuler et obtenir des financements.



DEFIS ET OPPORTUNITES EN AOF DU POINT DE VUE DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES RÉGIONALES ET DES BAILLEURS DE FONDS

	Défis	Opportunités
Du point de vue des organisations féminines et féministes régionales	<ul style="list-style-type: none"> ● Manque de financement et de capacité à mobiliser des ressources. ● Processus compliqués de demande et exigences de financement. Toustes les acteurs et actrices n'ont pas accès à internet. ● La barrière linguistique. Toustes les acteurs et actrices ne sont pas bilingues, et certain-e-s ne parlent ni français ni anglais. ● Le cadre politique, les coutumes, les traditions, les croyances traditionnelles et religieuses changeants. ● Les acteurs et actrices rencontrent des risques considérables. Il y a une perception négative du féminisme. ● Manque d'opportunités de leadership pour les filles et les femmes et d'espaces pour se rencontrer. 	<ul style="list-style-type: none"> ● La construction d'alliances et de mouvements croît et est plus visible en AOF. Elle permet la synergie d'action, le partage d'expériences et de connaissances et le rassemblement des forces pour la collecte de fonds. ● Créer des espaces de partage pour renforcer la construction de réseaux. ● Certain-e-s acteurs et actrices régionaux subventionnaires permettent aux groupes communautaires de déterminer les besoins. ● Des activistes assistent les groupes avec le processus de demande, la communication avec les bailleurs de fonds et la traduction de documents.
Du point de vue des bailleurs de fonds régionaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Les acteurs et actrices en AOF reçoivent moins de financement et de soutien en renforcement de capacités que ceux et celles des autres régions. ● Les bailleurs de fonds manquent de connaissance quant à quelle-s acteurs et actrices travaillent sur quoi et comment. ● Les bailleurs de fonds ont du mal à avoir accès à des financements à long terme et à trouver des ressources pour assurer la sécurité et le bien-être des groupes de partenaires. ● Les donateurs (trices) avec qui les bailleurs de fonds régionaux travaillent, fixent l'agenda au lieu de se laisser guider par les besoins locaux. Ainsi, plusieurs acteurs et actrices en viennent à travailler sur les mêmes problématiques. Certains groupes ne souhaitent pas travailler sur des activités en lien avec le féminisme. ● Plusieurs organisations ont un déficit de capacités (organisationnel, gestion, technique, financier). Elles ne peuvent pas documenter leurs activités et capitaliser leurs expériences et connaissances. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les organisations et les mouvements et faciliter des espaces de rencontres dans la région AOF pour mieux comprendre qui sont les acteurs et actrices, les problématiques sur lesquelles illes travaillent et comment, et leurs besoins. ● Soutenir la construction d'alliances et de mouvements en pleine expansion dans la région et soutenir ou créer des espaces comme le Forum francophone. ● Travailler avec des intermédiaires (organisations formalisées qui ont la capacité de gérer une subvention pour des organisations non déclarées ou des activistes) afin de surmonter les défis liés à la capacité et faciliter l'accès au financement. ● Tirer des enseignements de la réaction à la pandémie de la Covid-19 pour comprendre la capacité des donateurs (trices) à s'adapter pour mieux faire face aux besoins locaux quant au changement de situations.

BURKINA FASO



Depuis son indépendance en 1960, le Burkina Faso a connu des instabilités politiques et plusieurs coups d'État, dont le dernier remonte à la fin du mois de janvier 2022. Les femmes burkinabè se mobilisent le plus souvent par l'intermédiaire d'organisations féminines³. La Constitution garantit l'égalité et la non-discrimination. La législation protège les femmes et les filles contre, par exemple, la violence faite aux femmes et aux filles (VFFF), les mutilations génitales féminines/excision (MGF/E), les mariages forcés et l'avortement, et encourage la participation politique (quota fixé à 30 %). En 2017, le pays a adopté une loi protégeant les défenseur-e-s des droits humains⁴. Le Burkina Faso a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1987 et le Protocole de Maputo en 2006.

Cependant, le chevauchement des systèmes juridiques et les normes culturelles et sociales dominantes entravent l'avancement des droits des femmes. Malgré les lois adoptées, la représentation des femmes au parlement est toujours inférieure au quota et des pratiques préjudiciables subsistent. Les droits des personnes LGBTQIA+ et des personnes non conformes au genre ne sont pas explicitement protégés par la loi. Enfin, les femmes burkinabè sont confrontées à des impacts disproportionnés du changement climatique en raison, entre autres, de la division basée sur le genre de la production agricole et de l'accès inégal à la terre.

LE PAYSAGE DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

Les alliances et les mouvements au Burkina Faso sont regroupés par domaine d'intervention, comme les violences basées sur le genre (VBG) et la Santé et droits en matière de sexualité et de reproduction (SDSR). Certain-e-s participant-e-s perçoivent la **construction d'alliances et de mouvement** comme facile et sans heurts quand d'autres trouvent qu'elle est rendue compliquée par la jalousie. Plusieurs organisations collaborent et travaillent avec des groupes tels que les travailleurs et travailleuses domestiques, les agriculteurs et agricultrices et les femmes porteuses de handicap. Quelques acteurs et actrices travaillent avec des groupes de personnes LGBTQIA+/non conformes au genre.

Parmi les obstacles les plus courants à la construction d'alliances et de mouvements figurent les conflits organisationnels et de leadership, le manque d'accès à l'internet et les divergences de vues/politiques. Certaines organisations interrogées s'engagent dans des **mouvements intersectoriels ou transfrontaliers**. En général, les participant-e-s voient d'un bon œil la collaboration avec des groupes extérieurs à l'AOF. Cependant, les filles et les jeunes femmes ne sont pas bien représentées dans les mouvements et n'occupent pas de postes de responsabilité.

Les organisations travaillent sur différentes problématiques. Parmi les **questions prioritaires identifiées** figurent l'autonomisation économique, la santé et la SDSR, la participation politique des femmes, les droits/problématiques des enfants et des jeunes, les VBG/VFFF, l'éducation, la problématique Femmes, Paix et Sécurité (FPS), les pratiques néfastes, les veuves, les

réfugié-e-s et les personnes déplacées internes (PDI), la sécurité alimentaire, l'agriculture, le changement climatique et les handicaps.

Les participant-e-s utilisent des **stratégies et des approches** telles que le plaidoyer, la sensibilisation, l'organisation communautaire, la formation et l'action directe, ainsi que l'activisme en ligne pour faire avancer ces questions. Certain-e-s ont répondu par la négative lorsqu'on leur a demandé s'il y avait des sujets sur lesquels elles ne travailleraient pas. D'autres ont déclaré qu'elles ne feraient pas la promotion des droits des personnes LGBTQIA+ parce que les perceptions sociétales condamnent de telles initiatives.

Les participant-e-s ont des points de vue différents sur le **féminisme**. Certain-e-s le considèrent comme positif, tandis que d'autres ne le considèrent pas comme une véritable lutte. Les quelques organisations qui se décrivent comme féministes ont déclaré que cela avait affecté leur travail et leur visibilité, car elles sont souvent insultées.

En ce qui concerne **l'ONG-isation**, les acteurs et actrices interrogé-e-s estiment qu'elle est inéluctable, car plusieurs donateurs (trices) l'exigent. La plupart des organisations ont besoin d'un soutien institutionnel pour se formaliser.

La **pandémie de la Covid-19** a affecté les activités des organisations interrogées. Les effets de la pandémie comprennent la perte de financement et la réduction, la suspension ou le retard des activités. D'autres ont observé une régression des acquis sur le terrain et une aggravation des violences. En réponse à la Covid-19, les acteurs et actrices ont adapté leurs actions et leur mode de fonctionnement, par exemple en introduisant le travail à distance.

LE CADRE DE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

Les organisations burkinabè participantes financent leurs activités à partir de diverses sources, telles que les cotisations des membres, le bénévolat et les financements obtenus auprès des fonds féminins. Elles ont mentionné recevoir des financements de bailleurs de fonds tels que les ambassades nationales (Allemagne, Canada, France, etc.), les agences des Nations Unies (UNFPA, ONU Femmes, UNICEF, PNUD, etc.), le Fairtrade Action Fund, AWDF. Dans certains cas, le financement reçu correspond aux besoins des organisations mais dans d'autres, cela n'est pas le cas. Certain-e-s acteurs et actrices décrivent leurs **relations avec les donateurs (trices)** comme étant bonnes quand d'autres estiment que les bailleurs de fonds sont souvent trop exigeants et, dans certains cas, méfiants.

“ « Les quelques organisations qui se décrivent comme féministes ont déclaré que cela avait affecté leur travail et leur visibilité, car elles sont souvent insultées. » »

Défis et opportunités du point de vue des organisations féminines et féministes au Burkina Faso

Défis

- L'insuffisance des ressources financières impacte négativement la stabilité de la construction d'alliances et de mouvement.
- Plusieurs groupes postulent pour le même projet, et les donateurs (trices) font dans le favoritisme et exigent une expérience avérée.
- Les organisations ont du mal à postuler pour des financements en raison des connexions internet aléatoires. Celles qui n'ont pas accès à internet ne sont pas en mesure d'obtenir des informations quant aux possibilités de financement.
- Plusieurs associations dirigées par des femmes burkinabè confrontées à des problèmes d'alphabétisation n'ont jamais reçu de financement des donateurs (trices).
- A cause de la barrière linguistique, les organisations ne peuvent pas postuler pour des financements ni tisser des liens avec des organisations hors de l'AOF ou participer à des conférences internationales.

Opportunités

- Les domaines de financement qui ont urgemment besoin de financement : la représentation des femmes dans les instances de prise de décision pour s'assurer que les lois sont respectées, les domaines de FPS, VBG/VFFF, l'autonomisation économique, la lutte contre le terrorisme et l'accès des femmes à la terre.
- Offrir des possibilités de formation en leadership féminin et rassembler les femmes de diverses organisations pour faire avancer les droits des femmes.
- Vulgariser les lois sur les droits des femmes et traduire la législation dans les langues locales.
- Soutenir les campagnes de sensibilisation et de plaidoyer pour le respect et la mise en œuvre des droits des femmes et la législation sur l'égalité de genre.

TCHAD

Après son indépendance en 1960, le Tchad a connu des troubles politiques et une guerre civile. Les années de conflit ont permis aux femmes de rompre avec les traditions, gagner en autonomie, acquérir progressivement des droits et participer à la vie publique. La Constitution garantit l'égalité, promeut la non-discrimination et interdit les MGF/E et les mariages précoces. La législation adoptée protège les femmes et les filles contre les MGF/E, le mariage des enfants et le mariage précoce, ainsi que les violences domestiques et sexuelles. Le Tchad applique un quota, fixé à 30 %, pour les fonctions nominatives et électives⁵. En 1995, le Tchad a ratifié la CEDEF et le pays a signé le protocole de Maputo en 2004. Il n'a pas encore ratifié le protocole.

Des problèmes tels que l'inapplication des lois et les questions liées à l'adhésion socioculturelle entravent l'avancement des droits des femmes. Les droits de la communauté LGBTQIA+ ne sont ni protégés ni respectés. Les activités sexuelles entre personnes de même sexe sont interdites et punies par le code pénal. Le Tchad est confronté à de multiples défis interdépendants, tels que le changement climatique, l'instabilité politique, la pauvreté et une population croissante de réfugié-e-s et de PDI⁶. Il est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique. L'impact du changement climatique



est particulièrement ressenti par les femmes, dont beaucoup travaillent dans le secteur agricole ou sont forcées de se déplacer à la recherche de moyens de subsistance.

LE PAYSAGE DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

La construction d'alliances et de mouvements est moins active au Tchad que dans d'autres pays. Les alliances et les mouvements sont perçu-e-s comme une perte de temps, dominé-e-s par les grandes organisations ; les différences de priorités et les contraintes religieuses et culturelles empêchent les groupes de travailler ensemble au sein de groupes plus importants. Malgré cela, les acteurs et actrices interrogé-e-s ont observé que davantage de groupes participaient à des mouvements et que l'importance des réseaux était de plus en plus reconnue. La plupart des participant-e-s ont déclaré collaborer et travailler avec tous les groupes sociaux. Cependant, les filles et les jeunes femmes ne sont pas bien représentées dans les mouvements en raison, entre autres, de problèmes d'alphabétisation et d'un manque de connaissance des organisations qui défendent leurs droits. Plusieurs organisations ont indiqué qu'elles avaient également créé des mouvements intersectoriels/frontaliers, en particulier en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Cette collaboration est basée sur des objectifs communs et est considérée comme une opportunité de partager des expériences et de renforcer les capacités.

Alors que certain-e-s ont exprimé leur intérêt pour la coopération avec d'autres mouvements, d'autres ont hésité ou ne se sont pas engagé-e-s dans des activités multisectorielles.

Le domaine de travail le plus souvent cité est l'autonomisation économique des femmes. D'autres domaines ont été mentionnés, tels que les VBG/VFFF, SDSR, les pratiques néfastes, l'agriculture, l'éducation, la participation politique et le leadership féminin, la FPS, et le soutien aux filles et aux femmes porteuses de handicap. L'avortement et les droits des personnes LGBTQIA+ étant interdits au Tchad, les participant-e-s ne travaillent pas sur ces questions. Les organisations utilisent des **stratégies et des approches** telles que l'action directe, l'activisme, le plaidoyer politique, l'organisation communautaire, l'activisme en ligne, la prestation de services et la réforme juridique, et utilisent les espaces disponibles pour mener à bien leurs activités.

La plupart des acteurs et actrices interrogé-e-s ne se disaient pas **féministes** en raison des préjugés et de la non-acceptation.

Les organisations interrogées estiment que **l'ONG-isation** légitimait leurs opérations et facilitait la participation aux événements et aux activités. Certaines organisations doivent encore entamer le processus de professionnalisation, invoquant un manque de connaissances et de sensibilisation. D'autres considèrent que le processus est complexe, difficile et est une perte de temps. En outre, depuis 2019, le Conseil national de transition n'approuve plus la plupart des permis, pour des raisons politiques.

La pandémie de la Covid-19 a eu un impact négatif sur les capacités organisationnelles et de construction de mouvement des organisations participantes. Les restrictions imposées ont

conduit certaines organisations à suspendre leurs activités et leurs programmes ; d'autres ont accumulé des dettes. Certaines ont pu réorienter leur travail et/ou ont commencé à opérer à distance et à organiser des réunions en ligne. D'autres n'ont pas pu participer à des événements en ligne en raison de coupures de courant récurrentes et d'un accès limité à l'internet.

LE CADRE DE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

Les acteurs et actrices interrogé-e-s financent souvent leurs activités à travers des contributions mensuelles, des ressources et des fondations privées. Illes ont déclaré recevoir un soutien financier de la part de donateurs (trices) tels que les ambassades (Pays-Bas), les agences des Nations Unies (UNICEF), la Fondation ACRA, le Groupe de Liaison des Associations de Femmes, Arbor Day et CARE Afrique. Les fonds de femmes et les institutions régionales d'octroi de subventions féministes ne semblent pas financer les activités des organisations interrogées.

Les participant-e-s ont indiqué avoir du mal à obtenir un soutien financier. Les ressources obtenues ne correspondent pas à leurs besoins. La plupart des personnes interrogées avaient une perception négative des donateurs (trices). Elles ont déclaré que de nombreux bailleurs de fonds ne tenaient pas compte du caractère conservateur de la société et des expériences vécues des femmes et organisations au Tchad.

Défis et opportunités du point de vue des organisations féminines et féministes au Tchad

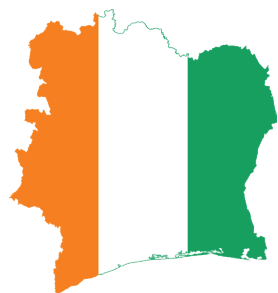
Défis

- Les capacités et le soutien technique limités empêchent le développement organisationnel et la mise en œuvre d'activités ayant un impact.
- En raison des déficits de capacité, les participant-e-s ont du mal à demander du financement et à répondre aux exigences.
- La barrière linguistique empêche les acteurs et actrices de demander du financement et de cultiver des relations avec les donateurs (trices).
- Le conservatisme omniprésent et l'opposition active cherchent à limiter plutôt qu'à développer les voix et les activités des femmes.
- Le gouvernement tchadien investirait intentionnellement dans la création et le soutien d'organisations qui s'opposent aux droits des femmes et aux programmes féministes.

Opportunités

- Les domaines de travail nécessitant un financement urgent : MGF/E, le mariage des enfants, la violence sexuelle et basée sur le genre, l'éducation, l'agriculture, l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.
- La construction d'alliances et de mouvements en pleine expansion offre des possibilités de créer des activités ayant un impact plus important. Les participant-e-s ont déclaré que la pression accrue exercée par le Conseil national de transition et la société a favorisé la construction d'alliances.
- Il est particulièrement important de veiller à ce que le nouveau code de la famille soit officiellement codifié et mis en œuvre.

CÔTE D'IVOIRE



La Côte d'Ivoire a connu des périodes de stabilité et de guerre civile après son indépendance en 1960. Les femmes ivoiriennes sont des membres actives de la société civile et participent de plus en plus à la prise de décision. La Constitution consacre l'égalité et la non-discrimination et interdit les MGF/E, la violence physique et la traite des êtres humains. La législation protège les femmes et les filles contre, par exemple, les VFFF. Le pays utilise un quota imposé par la loi, fixé à 30 %, pour les deux chambres du parlement. Les défenseur-e-s des droits humains sont protégé-e-s par la loi. La Côte d'Ivoire a ratifié la CEDEF en 1995 et le Protocole de Maputo en 2011.

Malgré les lois et les politiques adoptées, des défis sont encore à relever. La participation des femmes à la vie politique reste inférieure au quota fixé. Les MGF/E continuent d'être pratiquées dans le pays et il n'existe aucune protection juridique contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTQIA+. En outre, la Côte d'Ivoire est confrontée à des problèmes liés à l'environnement et au changement climatique, qui menacent la dépendance du pays à l'égard des exportations de produits agricoles et affectent les moyens de subsistance des Ivoirien-ne-s.

LE PAYSAGE DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

La plupart des participant-e-s appréhendaient la construction d'alliances et de mouvement en Côte d'Ivoire, estimant qu'il s'agissait d'une mode et manquant de vision. D'autres l'ont jugée positive et utile. Si beaucoup ont dit reconnaître leur importance, il y a eu une reconnaissance que les alliances et les mouvements dans le pays étaient suffisamment forts. Néanmoins, les entretiens ont révélé que les organisations ivoiriennes étaient de plus en plus impliquées dans l'organisation intersectorielle. Toutes les personnes interrogées souhaitaient collaborer avec d'autres groupes en dehors de l'AOF. La plupart des organisations ont déclaré qu'elles travaillaient et collaboraient avec divers groupes sociaux. Les problèmes de leadership, le manque de financement et la concurrence entre les organisations sont des défis pour la collaboration avec d'autres acteurs et actrices.

Les acteurs et les actrices **travaillent dans différents domaines**. Il s'agit notamment des domaines des VBG, SDSR, du mariage forcé, des MGF/E, de l'avortement, de l'autonomisation économique, de l'égalité de genre, de la représentation et de la participation des femmes à la vie politique, des droits des travailleurs et travailleuses du sexe et de la propriété foncière. La plupart des organisations sont disposées à travailler sur toutes les questions. Certaines ont déclaré qu'elles ne voulaient pas ou n'étaient pas disposées à travailler directement sur des sujets spécifiques, tels que l'avortement. Certain-e-s participant-e-s ont indiqué travailler sur les droits des personnes LGBTQIA+. Certain-e-s étaient ouvert-e-s à cette question quand d'autres étaient réticent-e-s et ne s'impliquaient pas. Les **stratégies et approches**

les plus couramment utilisées sont l'action directe (comme le plaidoyer et la sensibilisation), l'activisme en ligne, l'organisation des communautés, la prestation de services et de soins, la réforme juridique et le lobbying. Si la plupart des organisations connaissent l'existence d'espaces dédiés aux femmes, ce n'est pas le cas de toutes. Quelques-unes ont déclaré qu'il n'existait pas de tels espaces en Côte d'Ivoire.

La plupart des organisations interrogées se sont identifiées comme **féministes**. Certaines ne l'étaient pas et d'autres n'ont pas répondu à la question. Pour certaines, l'identification comme féministe a eu un impact positif, car elle a renforcé leur capacité d'action. D'autres ont eu une expérience négative, car des portes se sont fermées.

La plupart des acteurs et actrices interrogé-e-s ont déclaré avoir une vision positive de l'ONG-isation, car cela signifiait que cette formalisation les rendait plus efficaces, plus crédibles et plus fiables. En revanche, certain-e-s participant-e-s avaient une idée négative de l'ONG-isation ou soulevaient des inquiétudes à ce sujet. Les jeunes organisations ne peuvent souvent pas devenir des ONG car elles ne sont pas des entités juridiques et ne peuvent pas répondre aux exigences des donateurs (trices).

La pandémie de la Covid-19 et les restrictions imposées par le gouvernement ont nui aux activités et au financement des organisations. Certaines ont déclaré que les donateurs (trices) étaient devenus inflexibles et ne tenaient pas compte de la réalité du pays. Si certaines organisations ont été contraintes

de fermer leurs portes, d'autres se sont tournées vers d'autres activités. Certaines ont organisé des campagnes numériques et des possibilités d'éducation et ont créé des alliances et des mouvements en ligne.

LE CADRE DE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

Les organisations participantes ont reçu un soutien financier de la part de fonds de femmes, de fondations privées et de partenaires bilatéraux et multilatéraux. Parmi les bailleurs de fonds cités figurent des agences des Nations unies (telles que le FNUAP, ONU Femmes, l'UNICEF et l'ONUSIDA), CARE International, AWDF et des ambassades nationales (Allemagne, France, Luxembourg, etc.). Pour certaines, les fonds reçus correspondent aux besoins, pour d'autres, ce n'est pas le cas. De nombreuses organisations financent leurs activités avec leurs propres ressources (investissement personnel).

La plupart des participant-e-s ont une vision neutre des bailleurs de fonds. Certain-e-s les perçoivent favorablement mais d'autres ont un point de vue défavorable, affirmant que les donateurs (trices) imposent des exigences ingérables et leurs propres agendas. La relation idéale avec les bailleurs de fonds serait basée sur la collaboration et guidée par les besoins de la communauté.

Défis et opportunités du point de vue des organisations féminines et féministes en Côte d'Ivoire

Défis

- La barrière linguistique empêche de nombreux acteurs et actrices à se joindre à un mouvement plus large.
- Il est difficile d'obtenir des ressources financières et d'autres formes de soutien. C'est un problème pour les jeunes organisations, y compris les membres de la communauté LGBTQIA+. Cela entrave également le développement des réseaux.
- Le manque de collaboration avec les jeunes organisations et/ou les organisations travaillant avec les populations clés et le partage insuffisant d'expériences entre les groupes entravent la construction d'alliances et de mouvement.
- De nombreuses filles et jeunes femmes s'abstiennent de s'engager parce que les groupes refusent de les accepter et elles n'ont pas accès à l'information et à l'indépendance financière.
- Les normes, coutumes et traditions constituent des barrières et des obstacles à la participation des femmes.

Opportunités

- Les domaines de travail nécessitant un financement urgent : la SDSR, les VBG/VFFF, l'autonomisation économique, l'éducation, la sécurité alimentaire et la représentation ainsi que la participation des femmes à la prise de décision.
- Il existe un potentiel croissant pour la construction d'alliances et de mouvements en Côte d'Ivoire.
- Créer une synergie d'action pour permettre aux réseaux de mener à bien leur travail de plaidoyer de manière plus efficace.
- Les agences de l'ONU et les autorités étatiques devraient soutenir et appuyer les activités des organisations de droits des femmes et des organisations féministes ivoiriennes.
- Inciter plus de filles et de femmes à rejoindre les mouvements et faire cohabiter les anciennes générations avec les plus jeunes.

GUINÉE



La Guinée a connu des troubles politiques et trois coups d'État depuis son indépendance en 1958. La Constitution consacre l'égalité et la non-discrimination, interdit les pratiques néfastes telles que les MGF/E et fixe l'âge du mariage à 18 ans. La législation a renforcé les droits des femmes et des filles, notamment en interdisant les MGF/E et les discriminations basées sur le genre dans l'accès au crédit. La Guinée utilise des quotas imposés par la loi (30%). D'autres lois couvrent la violence domestique et le viol. La Guinée a ratifié la CEDEF en 1982 et le Protocole de Maputo en 2012.

Malgré les avancées, des défis subsistent dans la réalisation des droits des femmes en Guinée. Des exceptions à la loi, telles que le consentement parental, permettent aux individus de se marier avant 18 ans. Bien que les MGF/E soient interdites, leur prévalence reste élevée. La participation des femmes est inférieure au quota fixé. Les lois anti-discrimination existantes ne s'appliquent pas aux personnes LGBTQIA+ et le code pénal de 2016 criminalise les activités entre personnes de même sexe. Le changement climatique est devenu une réalité en Guinée et son impact se traduit par une réduction des revenus pour de nombreuses femmes travaillant dans le secteur agricole.

LE PAYSAGE DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

En ce qui concerne la **construction d'alliances et de mouvement**, certain-e-s participant-e-s se sont engagé-e-s avec d'autres organisations. D'autres ont un point de vue négatif, associant les alliances et les mouvements à la concurrence pour le financement. Les organisations interrogées perçoivent les mouvements intersectoriels et transfrontaliers comme bénéfiques, et les activités sont menées conjointement. Comme de nombreux réseaux s'appuient sur le bénévolat pour mener à bien leurs activités, peu de filles et de jeunes femmes sont impliquées. Aucune des organisations ne travaille avec des groupes de personnes LGBTQIA+ et non conformes au genre.

Les organisations interrogées travaillent sur diverses questions. Les **domaines de travail** comprennent la parité de genre, l'inclusion des femmes dans la prise de décision, la problématique FPS, y compris la popularisation de la RCSNU 1325, l'autonomisation économique, le handicap, le mariage des enfants, les MGF/E et la SDRS, y compris l'avortement. Aucune des organisations participantes ne travaille sur les questions relatives aux droits des personnes LGBTQIA+. Le plus souvent, les organisations utilisent des **stratégies et des approches** telles que l'action directe, l'activisme en ligne, le plaidoyer, la sensibilisation, la réforme juridique et politique et l'organisation communautaire. Les participant-e-s utilisent des espaces tels que les journées internationales, les fora et d'autres réunions auto-organisées pour faire avancer leur travail.

Certaines personnes interrogées ont déclaré que le fait de s'identifier comme **féministe** avait des répercussions positives et négatives sur leur travail. Cela leur a permis de comprendre le féminisme dans la société guinéenne. D'un autre côté, elles ont été stigmatisées.

Pour ce qui est de **l'ONG-isation**, les entretiens ont montré que de nombreuses organisations et mouvements se professionnalisent en fonction des exigences des donateurs (trices). Cependant, de nombreux acteurs et actrices travaillent sans permis en raison des restrictions croissantes du gouvernement et des critères complexes d'enregistrement et d'obtention des permis.

La pandémie de la Covid-19 a affecté les activités des participant-e-s, car les financements ont été réorientés. De nombreuses organisations ont été contraintes d'annuler ou de retarder des projets prévus et d'autres se sont retrouvées sans financement. De nombreuses organisations interrogées ont commencé à travailler à distance et à utiliser les TIC et les médias sociaux pour organiser des réunions en ligne. Si certaines organisations ont pu continuer à travailler avec leurs propres ressources, d'autres ont complètement disparu.

“ « **De nombreux acteurs et actrices travaillent sans permis en raison des restrictions croissantes imposées par le gouvernement et des critères complexes d'enregistrement et d'obtention des permis.** »

LE CADRE DE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

Une cartographie du **cadre de financement** en Guinée montre que les participant-e-s s'appuient souvent sur le travail bénévole pour mener à bien leurs activités, et que certain-e-s font appel aux contributions de leurs membres. Les bailleurs de fonds les plus fréquemment cités sont les agences des Nations Unies (PNUD, UNFPA, UNICEF), l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), Equipop, l'UE, Search for Common Ground, le Peacebuilding Fund, le National Democratic Institute, la Commission Electorale Nationale Indépendante, le Ministère de la Promotion de la Femme, le Ministère de la Jeunesse et France Volontaires.

Toutes les personnes interrogées entretiennent de bonnes relations avec les bailleurs de fonds. Elles décrivent la relation idéale comme une relation où les organisations guinéennes sont des partenaires plutôt que des exécutantes et où les responsabilités sont partagées. Les participant-e-s perçoivent les **bailleurs de fonds internationaux** comme agissant en fonction de leurs intérêts.

Défis et opportunités du point de vue des organisations féminines et féministes en Guinée

Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none">● Il est nécessaire de renforcer les capacités en matière de plaidoyer, de sensibilisation et de communication, entre autres.● La prédominance de l'anglais crée une barrière linguistique et de nombreux groupes ne sont pas en mesure d'accéder à l'information, de demander un financement et/ou de participer à des réunions.● L'accès au financement est limité et les procédures de demande sont compliquées.● L'inaction du gouvernement en ce qui concerne la vulgarisation de la législation, par exemple la loi sur l'avortement sécurisé.● Le manque de synergie entre les organisations guinéennes entrave la construction d'alliances et de mouvements.	<ul style="list-style-type: none">● Les domaines de travail nécessitant un financement urgent : la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, les VBG/VFFF, le viol, la santé reproductive, l'égalité de genre, la participation des femmes à la vie politique.● Intégrer les questions de genre dans la Constitution, aborder la question de la participation politique des femmes et renforcer le lobbying et le plaidoyer auprès du gouvernement pour qu'il adopte la législation correspondante.● Renforcer et faciliter la construction d'alliances et de mouvements par le biais d'une action coordonnée et d'un soutien mutuel.● Accroître le leadership, la gestion organisationnelle, la formation des bénévoles et le financement.

MALI



Le Mali a connu de nombreux coups d'État depuis son indépendance en 1960. Si les droits des femmes maliennes se sont étendus, l'insécurité politique a eu un impact négatif sur la participation des femmes à la vie politique. La Constitution consacre l'égalité et la non-discrimination. Le Mali utilise un quota imposé par la loi (30 %) et prévoit des incitations financières pour l'accession des femmes à des postes de décision de haut niveau⁷. En 2018, le Mali a adopté une législation visant à protéger les défenseur-e-s des droits humains⁸. Le Mali a ratifié la CEDEF en 1985 et le Protocole de Maputo en 2005.

Certains défis subsistent dans l'avancement des droits des femmes au Mali. Les MGF/E ne sont pas interdites et le taux de prévalence chez les filles et les femmes est élevé. Actuellement, l'âge du mariage pour les filles est de 16 ans, ce qui n'est pas conforme au protocole de Maputo. Les femmes maliennes sont sous-représentées dans la prise de décision, y compris dans les processus d'après conflit et de paix. L'homosexualité n'est pas explicitement illégale. Toutefois, il n'existe aucune protection juridique contre la discrimination fondée sur l'identité LGBTQIA+, et le mariage entre personnes du même sexe n'est pas encore légal. L'insécurité intérieure et régionale affecte les femmes

de manière disproportionnée, notamment en ce qui concerne leurs moyens de subsistance, leur production et leur accès à la nourriture. Ces défis sont aggravés par le changement climatique.

LE PAYSAGE DES DROITS DES FEMMES ET DES ORGANISATIONS FÉMINISTES

Les organisations interrogées sont divisées sur la **construction d'alliances et de mouvements** au Mali. Certaines affirment que les réseaux se sont formés sans rencontrer de défis ou de difficultés significatives quand d'autres considèrent que l'arène est remplie de jalousie et notent un manque de solidarité féminine en raison du sous-développement du leadership des femmes. Les jeunes femmes dirigeantes ont noté une tension entre et au sein des organisations plus anciennes.

De nombreux groupes travaillant à la promotion et à la défense des droits des femmes et des questions liées au féminisme au Mali sont des questions plus larges de droits humains couvrant de multiples domaines. **Les domaines de travail** cités comprennent l'autonomisation économique, le leadership des femmes, l'environnement et le changement climatique, la sécurité alimentaire, l'éducation, les femmes rurales, la santé et la question de la SDSR, les VBG, les pratiques néfastes, la problématique FPS et les TIC. Parmi les organisations interrogées, seules quelques-unes ont déclaré qu'elles étaient à l'aise pour s'engager sur l'avortement ou sur les droits des personnes LGBTQIA+.. Certaines participantes considèrent que les questions LGBTQIA+ sapent la lutte en créant des divisions au sein du mouvement féministe. Les organisations qui travaillent

sur l'avortement le font presque toujours par le biais d'autres points d'entrée, tels que le viol et les grossesses non désirées. **Les stratégies et les approches** les plus courantes sont le plaidoyer, la sensibilisation et l'organisation communautaire.

Certaines organisations interrogées se sont **identifiées comme féministes**. Beaucoup ont donné des réponses ambiguës mais d'autres ont explicitement déclaré qu'elles ne s'identifiaient pas comme telles. Les groupes qui s'identifient comme féministes sont souvent perçus de manière négative, sont confrontés à des défis tels que la collaboration sur des questions spécifiques avec certains groupes, et reçoivent des critiques.

De nombreux participant-e-s utilisent des **espaces** tels que les plateformes de coordination des réseaux nationaux aussi bien en ligne qu'en présentiel, les conférences, les festivals, les réunions et les événements commémoratifs internationaux. D'autres ont déclaré ne pas connaître les possibilités de rencontre existantes.

La plupart des participant-e-s considèrent que **l'ONG-isation** des organisations est positive, car elle apporte de la légitimité au domaine des droits des femmes et des mouvements féministes, par ailleurs critiqué. Il a été noté que cela était particulièrement important compte tenu de l'interprétation négative du féminisme par la société malienne. Cela facilite également l'accès au financement. Quelques organisations souhaitaient s'enregistrer en tant qu'ONG, mais ne l'avaient pas encore fait.

La pandémie de la Covid-19 a affecté le travail des organisations interrogées. La plupart d'entre elles ont fait état d'une réduction soudaine, d'une cessation ou d'une suspension du financement, ce qui a entraîné le report ou l'annulation d'activités prévues. Bien qu'elles aient noté qu'une grande partie des fonds avait été allouée à la lutte contre la pandémie, les femmes n'avaient

guère accès à ces ressources. Lorsque des restrictions ont été imposées, celles qui ont pu poursuivre leurs activités se sont tournées vers les espaces en ligne. Elles ont déclaré qu'elles devaient leur succès à la flexibilité des financements. Nombre d'entre elles ont été exclues en raison de leur manque d'accès à l'internet et de leurs connaissances limitées en matière de technologie.

LE CADRE DE FINANCEMENT POUR LES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

Les organisations interrogées **financent souvent leurs activités** par les cotisations de leurs membres. Les autres sources de financement sont les donateurs (trices), les fondations, les sponsors et les partenaires. Les bailleurs de fonds les plus souvent cités sont, par exemple, les agences et programmes des Nations unies (UNESCO, UNICEF, ONU Femmes, FNUAP), les donateurs (trices) bilatéraux et les ambassades (Belgique, Canada, France, Allemagne, États-Unis) et le Fonds mondial pour les femmes. Les financements obtenus ne répondent souvent pas aux besoins des organisations.

Les organisations interrogées ont une **mauvaise perception des donateurs (trices)**. Elles estiment que les bailleurs de fonds doivent mieux comprendre le contexte, les spécificités et les réalités du Mali et prendre en compte les aspirations des organisations locales. Nombre d'entre elles ont déclaré que les bailleurs de fonds étaient népotiques et travaillaient avec un groupe d'acteurs et d'actrices privilégié-e-s, et



n'envisageaient pas de financer des organisations en dehors de ce petit groupe. Les personnes interrogées souhaitent **une relation plus positive et plus équitable** avec les donateurs (trices), qui soit fondée sur la collaboration à chaque étape du projet.

« Bien qu'elles aient noté qu'une grande partie des fonds était allouée à la lutte contre la pandémie, les femmes n'avaient que peu d'accès à ces ressources. »

Défis et opportunités du point de vue des organisations féminines et féministes au Mali

Défis

- La diminution des fonds disponibles au Mali et la connaissance limitée des sources et de l'accès à internet affectent négativement les efforts de collecte de fonds.
- Les ressources limitées entravent la promotion et la défense des droits des femmes et des programmes féministes par le biais de la transformation sociale.
- Les donateurs (trices) ont des priorités différentes et ont tendance à se concentrer sur des activités ponctuelles.
- La barrière linguistique empêche les acteurs et actrices d'accéder aux financements.
- La crise sécuritaire au Mali affecte négativement le travail des organisations et les opportunités de financement.
- Plusieurs organismes de droits des femmes au Mali sont dirigés par des hommes qui cherchent davantage à bénéficier des fonds accordés qu'à faire progresser les droits des femmes.

Opportunités

- Les domaines de travail nécessitant un financement urgent : la problématique FPS, les VBG/VFFF, la SDSR, la représentation des femmes dans les organes de décision ; le réseautage national, régional, continental et international ; la formation des filles non scolarisées ; le dialogue intergénérationnel et féministe.
- Collaborer et faire pression pour l'adoption, la codification et la mise en œuvre de projets de loi relatifs aux droits des femmes.
- Privilégier le coaching pour dépasser les oppositions et interprétations de la société malienne sur le féminisme.
- Créer des espaces de synergie par thème et par centre d'intérêt et encourager la collaboration entre les mouvements féministes et non féministes.



MAURITANIE



La Mauritanie a accédé à l'indépendance en 1960. Le système juridique mauritanien repose sur des éléments laïques et islamiques, et la Constitution ainsi que tous les autres cadres juridiques sont imprégnés de la charia⁹. La Mauritanie utilise des quotas légaux stipulant que 20 sièges sont réservés aux candidates¹⁰. La même loi prévoit également des incitations financières pour les partis politiques afin qu'ils élisent plus de femmes que le quota fixé. D'autres lois relatives aux droits des femmes fixent l'âge du mariage à 18 ans pour les filles et garçons et accordent aux femmes un congé de maternité de 14 semaines. La Mauritanie a ratifié la CEDEF avec des réserves en 2001 et le protocole de Maputo en 2005.

La Mauritanie doit encore relever des défis pour faire progresser l'égalité. Bien qu'une fatwa ait été prononcée pour encourager l'abandon des MGF/E, la pratique se poursuit, tout comme d'autres pratiques néfastes. L'impact du changement climatique exacerbe encore les défis existants, tels que les taux élevés de pauvreté, la désertification avancée et l'insécurité alimentaire. Les femmes et les enfants sont les plus vulnérables face à ces défis. En ce qui concerne les droits des personnes LGBTQIA+, les activités sexuelles entre personnes de même sexe sont criminalisées et passibles d'une peine maximale de mort par lapidation. Toutefois, aucune peine capitale n'a été appliquée depuis 1987¹¹.

LE PAYSAGE DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

Les organisations interrogées ont déclaré que la **construction d'alliances et de mouvements** était difficile en raison de la méfiance. Les alliances existantes seraient fragiles et improductives en raison d'un manque de ressources, de gestion, de coordination et de leadership. Néanmoins, toutes les participant-e-s se sont montré-e-s intéressé-e-s par une collaboration avec d'autres acteurs et actrices. La participation des filles et des jeunes femmes aux mouvements reste faible malgré les efforts déployés pour les encourager à les rejoindre. La plupart des organisations s'engagent dans des activités intersectorielles basées sur l'échange d'expériences, l'expertise, le conseil et les campagnes de sensibilisation.

Les **domaines d'activité** des participant-e-s sont la santé et la problématique de la SDSR, la participation des femmes à la vie politique, les VBG/VFFF, les pratiques néfastes, l'éducation, l'autonomisation économique et communautaire, les réfugié-e-s et les PDI, la problématique FPS, la sécurité alimentaire, le changement climatique et l'environnement, ainsi que les femmes en milieu rural et l'agriculture. Les **stratégies et approches les plus couramment utilisées** sont le plaidoyer, le développement communautaire et l'action directe, principalement par le biais de la sensibilisation, la formation et les activités ponctuelles. La plupart des participant-e-s ont indiqué travailler avec des minorités ethniques ou des groupes autochtones. Quant à la question de savoir s'il y avait des domaines de travail sur lesquels les organisations ne travailleraient pas, une majorité a répondu par l'affirmative. Les principaux thèmes abordés sont l'avortement et les droits des personnes LGBTQIA+. Ces questions sont

considérées comme contraires à la religion et à la loi ou ne sont pas acceptées par la société. Néanmoins, quelques organisations ont déclaré travailler avec des organisations et activistes des droits des personnes LGBTQIA+.

Il y a une réticence de la part des organisations à établir une division entre celles qui s'identifient comme féministes et celles qui refusent cette étiquette. Les personnes interrogées ont fait valoir qu'elles travaillaient pour des objectifs similaires indépendamment de leur identification. Celles qui s'identifient comme féministes sont souvent confrontées à des réactions négatives, parfois même à des menaces de mort. D'un autre côté, d'autres organisations estiment que le fait d'être féministe les rend plus déterminées et leur ouvre davantage de possibilités.

La plupart des personnes interrogées ne connaissaient pas **d'espaces** pour les groupes et mouvements de droits des femmes. D'autres pensaient que de tels lieux n'existaient pas. Certaines ont mentionné des espaces tels que les plateformes en ligne et les sites utilisés par les groupes en Mauritanie.

Les participant-e-s considèrent que l'**ONG-isation** est obligatoire pour accéder aux financements. Pour certaines organisations, la professionnalisation a eu un effet positif, en améliorant leur capacité et en augmentant leur visibilité. Pour d'autres, elle a eu un impact négatif, citant le besoin de reconnaissance légale des bailleurs de fonds comme l'obstacle le plus important. La professionnalisation n'est pas possible pour les groupes qui travaillent sur des questions interdites ou taboues en Mauritanie.

La pandémie de la Covid-19 a nui au travail des organisations en Mauritanie. De nombreuses organisations ont dû réduire ou reporter leurs activités, car les financements ont été

interrompus au moins partiellement et le gouvernement a limité les rassemblements publics. Certain-e-s acteurs et actrices ont été contraint-e-s de fermer. D'autres ont pu travailler à distance, passer à des activités en ligne et accroître l'utilisation des médias sociaux.

LE CADRE DE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

Les organisations interrogées financent leurs activités grâce aux cotisations des membres, des bénévoles, des sources bilatérales, des financements privés et des dons. Les donateurs (trices) cité-e-s sont l'UE, l'ambassade de France, l'UNFPA et Save the Children. Toutefois, le financement est souvent incohérent et ne tient pas compte des besoins et des capacités des organisations.

En ce qui concerne leur **relation avec les donateurs (trices)**, certaines des organisations la décrivent comme mutuellement satisfaisante mais d'autres en ont une perception négative, affirmant que les donateurs (trices) manquent de respect et ne sont pas conscient-e-s des réalités du terrain. Comme les bailleurs de fonds ont leur propre agenda, souvent politique, ils ont tendance à soutenir des organisations ayant des orientations politiques similaires. Enfin, certaines organisations féministes ont souligné le peu d'opportunités de financement qui leur sont offertes en raison de la stigmatisation du féminisme et des féministes.



« Les personnes qui s'identifient comme féministes sont souvent confrontées à des réactions négatives, parfois même à des menaces de mort. »

Défis et opportunités du point de vue des organisations féminines et féministes en Mauritanie

Défis

- La rareté des financements locaux et le manque de ressources empêchent les organisations et les réseaux de devenir indépendants et obligent les organisations à s'appuyer sur des bénévoles, qui ont souvent peu de temps et de ressources.
- Les exigences en matière de candidature et de financement pèsent lourdement sur les capacités des organisations.
- Les idéaux conservateurs et patriarcaux et les pressions socioculturelles et religieuses empêchent les groupes de femmes d'attirer des donateurs (trices) et de faire avancer leur programme.
- De nombreux acteurs et actrices ont une capacité et une connaissance limitées des instruments pertinents en matière de droits humains et de comment les utiliser.

Opportunités

- Les domaines de travail nécessitant un financement urgent : la participation des femmes aux mécanismes politiques et décisionnels, la SDSR, l'autonomisation économique, l'insécurité alimentaire, l'accès des filles en milieu rural à l'éducation, l'analphabétisme, le changement climatique, l'accès à la justice pour toutes.
- Les attitudes évoluent positivement.
- Les groupes mauritaniens sont de plus en plus engagés dans la défense des femmes et la promotion du leadership des femmes et des filles.
- Adopter et mettre en œuvre un projet de loi sur les VBG.
- Créer des réseaux pour toutes les organisations de femmes et des espaces dédiés à ces actrices.
- Créer un consensus sur la définition du « féminisme mauritanien ».

NIGER



Depuis son indépendance en 1960, le Niger a été confronté à l'instabilité politique et à plusieurs attaques terroristes. La Journée nationale de la femme, célébrée chaque année le 13 mai depuis 1991, a marqué le début de la croissance des organisations de femmes au Niger. Plus récemment, les femmes ont joué un rôle déterminant dans la mobilisation en faveur de l'élaboration et de l'adoption d'une législation relative aux droits des femmes, notamment sur les questions des VFFF et l'établissement d'un quota.

La Constitution consacre l'égalité et la non-discrimination et garantit aux femmes une représentation égale dans les organes publics. Le Niger utilise des quotas prévus par la loi pour les postes élus (25 %) et les postes nommés au sein du gouvernement (30 %)¹². Les MGF/E sont interdites et érigées en infraction pénale. Le Niger a ratifié la CEDEF en 1999 avec des réserves et a signé le protocole de Maputo en 2004. Il doit encore ratifier le protocole.

Des systèmes juridiques concurrents empêchent le changement des croyances et des comportements tels que le mariage des enfants. Le Niger a l'un des taux de mariage d'enfants les plus élevés au monde. Si l'activité sexuelle entre personnes de même sexe n'est pas interdite, il n'existe aucune protection contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTQIA+. Le Niger est

confronté à de multiples défis liés à l'impact du changement climatique. Les femmes sont particulièrement touchées par la rareté des ressources naturelles et le manque d'accès aux terres cultivables en raison de lois mal appliquées et des pratiques culturelles persistantes qui entravent le développement économique et la sécurité alimentaire des femmes¹³.

LE PAYSAGE DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

Bien que les réseaux soient actifs au Niger, la force des mouvements de femmes serait en déclin. Le manque de solidarité, de leadership et de confiance, la concurrence pour des ressources financières limitées et la dépendance à l'égard des bénévoles entravent la **construction d'alliances et de mouvements**. Les donateurs (trices) contribueraient aux difficultés liées à la création de réseaux en finançant des groupes individuels. Peu de filles et de jeunes femmes rejoignent les mouvements en raison des opportunités limitées et des postes salariés disponibles.

La plupart des organisations mènent des activités de lutte contre toute forme de discrimination et de VFFF. Les autres **domaines de travail** cités sont l'autonomisation économique, l'éducation, les femmes en milieu rural et l'agriculture, la sécurité alimentaire, la problématique FPS, la santé et la SDSR. Les **stratégies et approches** utilisées comprennent le plaidoyer, la recherche, l'action communautaire et les activités génératrices de revenus.

Les entretiens ont révélé que deux types d'ONG s'identifient comme **féministes**. Le premier groupe le fait explicitement. Dans

le second groupe, on trouve celles que l'on pourrait qualifier de « féministes-adjointes » qui évitent de bouleverser l'ordre social. Aucun des groupes n'a déclaré travailler sur les questions LGBTQIA+ ou avoir du personnel LGBTQIA+. Les participant-e-s ont déclaré que l'ONG-isation apportait de la légitimité et était nécessaire pour accéder au financement. Le processus est toutefois long et semé d'embûches. De nombreuses ONG opèrent donc sans permis.

Selon les personnes interrogées, la **pandémie de la Covid-19** a eu un impact sur leur travail et les activités qu'elles mènent. Certaines organisations ont commencé à travailler à distance après que le gouvernement ait imposé des restrictions sur les déplacements physiques. D'autres ont développé des capacités de travail en ligne et proposé à leurs membres des formations à des outils tels que Zoom. Les organisations ont indiqué qu'une grande partie de leur financement a été détournée vers des activités liées à la santé et à la Covid-19. Les financements publics ont également été redéfinis, souvent au détriment des femmes.

LE CADRE DE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

Lorsqu'on leur a demandé comment elles **finançaient leurs activités**, les organisations et les mouvements ont répondu le faire grâce aux cotisations de leurs membres et à des collectes de fonds indépendantes. Le processus de demande complexe et exigeant imposé par les donateurs (trices) empêche de nombreuses organisations de se porter candidates. La plupart des organisations ont déclaré que le

financement disponible ne correspondait souvent pas à leurs besoins.

Les participant-e-s ont une **mauvaise perception des donateurs (trices) et de leurs relations avec ces institutions**. Les bailleurs de fonds résistent à l'idée d'adapter leur financement aux priorités et aux besoins des organisations et de la société nigériennes. Toustes les participant-e-s ont souligné que les bailleurs de fonds demandaient souvent aux organisations et aux mouvements de travailler sur des questions qui ne sont pas acceptées par la communauté nigérienne, telles que l'avortement et les questions liées aux personnes LGBTQIA+ et aux personnes non conformes au genre. Les participant-e-s ont également l'impression que les bailleurs de fonds favorisent les organisations internationales travaillant au Niger et n'atteignent pas et ne soutiennent pas les acteurs et actrices locaux.

« La plupart des organisations mènent des activités de lutte contre toute forme de discrimination et des VFFF. Les autres domaines de travail cités sont l'autonomisation économique, l'éducation, les femmes en milieu rural et l'agriculture, la sécurité alimentaire, la problématique FPS, la santé et la SDR. »

Défis et opportunités du point de vue des organisations féminines et féministes au Niger

Défis	Opportunités
<ul style="list-style-type: none">• Un soutien financier minime et incohérent, souvent à court terme, s'accompagne d'attentes irréalistes.• La rareté des ressources entraîne une concurrence entre les acteurs et actrices pour les financements disponibles et conduit les groupes à travailler sur des questions générales au lieu de développer une expertise.• La société conservatrice et patriarcale impose des restrictions à la voix et à l'action des femmes.• Les donateurs (trices) viennent avec des agendas fixes et ne consultent pas les acteurs et actrices nigérien-ne-s sur les besoins du terrain.• Le fait de travailler sur des activités prioritaires pour les bailleurs de fonds telles que les questions LGBTQIA+, expose les acteurs et actrices locaux à des risques d'arrestation et à des menaces sociales.	<ul style="list-style-type: none">• Les domaines de travail nécessitant un financement urgent : les femmes porteuses de handicap, l'éducation, la construction de la Maison de la femme nigérienne, l'accès à la justice, l'adaptation des cultures maraîchères au changement climatique, l'accès à l'information et la visibilité des initiatives féminines.• Soutenir les activités de plaidoyer pour la ratification du Protocole de Maputo et la levée des réserves sur la CEDEF.• Fournir un financement à long terme aux mouvements nigériens plutôt que sur les activités ponctuelles. La relation devrait être basée sur des partenariats équitables et une collaboration pour un impact plus significatif.• L'Etat devrait augmenter le budget du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.

SENEGAL



Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal a connu une longue histoire de démocratie stable qui a permis le développement d'une société vivante et dynamique et faciliter la promotion des droits des femmes. La Constitution garantit l'égalité, interdit la discrimination et le mariage forcé et protège contre toutes les mutilations physiques. Le pays applique un quota législatif imposant la parité sur toutes les listes de candidat-e-s aux élections générales¹⁴. D'autres textes législatifs adoptés reconnaissent le droit des filles et des femmes à la santé reproductive et les protègent contre le viol et la pédophilie, entre autres. Le Sénégal a ratifié la CEDEF en 1985 et le Protocole de Maputo en 2005.

Des contraintes socioculturelles et juridiques, notamment le droit coutumier, entravent la promotion et la protection des droits des femmes au Sénégal. L'activisme des ONG conservatrices visant à limiter les droits à l'avortement a retourné l'opinion publique contre les activistes féministes, ce qui rend plus difficile leur plaidoyer en faveur de changements juridiques. Les activités homosexuelles sont interdites et criminalisées. Bien que le Sénégal soit un pays musulman profondément conservateur, aucune loi n'interdit la discussion ou la promotion des droits des personnes LGBTQIA+. Les effets du changement climatique, tels que la dégradation des sols et la réduction de l'accès à l'eau, sont devenus une réalité au Sénégal. Les femmes, qui travaillent principalement dans l'agriculture, sont particulièrement touchées.

LE PAYSAGE DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

La **construction d'alliances et de mouvements** est perçue comme essentielle pour défendre les droits des filles et des femmes. Les alliances sont de plus en plus souvent créées en réponse aux appels des bailleurs de fonds, et les participant-e-s ont eu diverses expériences à cet égard. Certain-e-s n'ont rencontré aucun obstacle mais d'autres ont rencontré des difficultés liées au financement, à la gouvernance, au leadership et aux objectifs communs. De nombreux participant-e-s ont déclaré avoir travaillé ou collaboré avec, par exemple, des femmes et des groupes de personnes porteuses de handicap, des travailleurs et travailleuses du sexe, des femmes et des filles vivant en milieu rural et des jeunes femmes. La participation des filles et des jeunes femmes varie parfois en fonction de l'activité. Certaines organisations souhaitaient travailler avec des groupes en dehors de la région de l'AOF.

De nombreuses organisations travaillent sur la défense des droits des femmes et l'autonomisation économique plutôt que de se concentrer sur des **domaines** spécifiques. Certain-e-s participant-e-s travaillent sur des questions particulières. Il s'agit notamment de la santé, de la SDRS, des VBG/VFFF, de la problématique FPS, des pratiques néfastes, de la participation des femmes à la vie politique, de l'environnement et du changement climatique, de l'éducation et du handicap. De nombreuses organisations s'abstiennent de travailler sur des questions telles que l'avortement et les LGBTQIA+ par respect pour les opinions sénégalaises dominantes et l'environnement hostile.

Quand il leur a été demandé si le fait de **se définir comme féministes** avait affecté leur travail, quelques personnes interrogées ont répondu que cela avait nui à leurs activités. D'autres ont indiqué que cela n'avait pas affecté leurs capacités, mais que cela avait rendu les interventions plus difficiles. Les féministes sénégalaises sont souvent critiquées.

Toutes les participantes utilisent le plaidoyer pour faire avancer les droits des femmes. Les autres **stratégies et approches** utilisées comprennent la recherche, la sensibilisation, les activités de communication, l'activisme en ligne, l'organisation communautaire et la fourniture de services à des groupes spécifiques tels que les survivantes de VBG. Les organisations se réunissent dans des **espaces** tels que les locaux de certains grands mouvements/organisations, des conférences et des espaces publics.

En ce qui concerne **l'ONG-isation**, de nombreuses organisations sont passées par ce processus. Elles le considèrent comme nécessaire pour changer la façon dont le gouvernement et les bailleurs de fonds les perçoivent. Nombre d'entre elles ont déclaré que la professionnalisation avait eu un impact positif. Elle leur a donné une base juridique, a ouvert des possibilités de financement et a amélioré les activités de mobilisation. D'autres ont déclaré que le coût des besoins opérationnels de base, tels que le personnel salarié, constituait un obstacle à la professionnalisation des organisations sénégalaises.

La **pandémie de la Covid-19** a entraîné des changements importants pour les organisations interrogées. La réduction ou la réorientation des financements a empêché la mise en œuvre d'activités. D'autres ont déclaré qu'elles n'avaient pas de plan de résilience budgétaire. De nombreuses organisations ont pu

s'adapter et ont commencé à travailler à distance, organisé des réunions virtuelles et ont utilisé les médias sociaux pour sensibiliser la population. D'autres groupes n'ont pas été en mesure de travailler à distance et d'adapter leurs activités.

LE CADRE DE FINANCEMENT DES ORGANISATIONS FÉMININES ET FÉMINISTES

Les organisations financent leurs activités grâce à des ressources telles que les cotisations des membres, le travail sur les projets, la mobilisation des ressources locales et les bénévoles. La plupart des organisations interrogées ont reçu un financement de la part de donateurs (trices), que ce soit à titre individuel ou dans le cadre d'un consortium. Les bailleurs de fonds les plus souvent cités sont les ambassades (la plupart des pays européens, les États-Unis, le Canada), les agences des Nations unies (UNFPA, ONU Femmes), OSIWA, Urgent Action Fund, AWDF, Amplify Change, Oxfam et l'Agence française de développement.

Les acteurs et actrices interrogé-e-s **considèrent que les bailleurs de fonds** favorisent les projets/activités ponctuels au détriment d'une approche programmatique plus durable. Beaucoup pensent que les fonds de femmes et les institutions féministes régionales d'octroi de subventions entretiennent des relations plus étroites avec les groupes et les mouvements sénégalais et que ces fonds et institutions comprennent mieux les domaines prioritaires de ces acteurs et actrices. Certain-e-s décrivent une bonne relation avec les bailleurs de fonds. **La relation idéale avec les bailleurs de fonds** serait basée sur un partenariat et un financement à long terme.

Défis et opportunités du point de vue des organisations féminines et féministes au Sénégal

Défis

- La plupart des défis cités ont trait à l'accès au financement et à sa disponibilité. Le manque d'informations et les capacités limitées empêchent les organisations de demander des subventions. Le manque de financement entrave également la construction d'alliances et de mouvements.
- Pour les organisations francophones, la barrière linguistique est un problème important, en particulier pour l'accès au financement et la participation aux réunions.
- Comme les bailleurs de fonds tiennent rarement compte des réalités du Sénégal, les activités sont souvent mal ciblées. En outre, le financement est insuffisant ou ne correspond pas aux besoins urgents.
- Les possibilités limitées de participation et de leadership signifient que peu de filles et de jeunes femmes participent aux mouvements.

Opportunités

- Les domaines de travail nécessitant un financement urgent : la problématique FPS, les VBG/VFFF, le mariage des enfants, la santé et la SDSR, l'autonomisation économique, l'éducation, l'avortement, les droits des personnes porteuses de handicap dans les zones rurales, l'harmonisation des lois nationales avec les cadres internationaux.
- Créer un leadership horizontal, participatif et inclusif pour renforcer la construction d'alliances et de mouvement au Sénégal.
- Adopter une approche intergénérationnelle pour promouvoir et inclure davantage de filles et de jeunes femmes dans le mouvement.
- Soutenir le plaidoyer et la sensibilisation, la formation au leadership et à la communication, le dialogue intergénérationnel, le renforcement des capacités en général et dans la rédaction de propositions en particulier.
- Créer des opportunités de consultation et d'apprentissage mutuel entre les organisations.

RÉFÉRENCES

- 1 FJS/AWDF terms of reference (2021).
- 2 Ibid.
- 3 Rouamba, L. (nd) « Les grands moments de la lutte des femmes au Burkina Faso ». https://lefaso.net/spip.php?page=webtv-video&id_article=80814&rubrique41
- 4 ISHR (2017) "Burkina Faso: Ensure Full Implementation of Important New Law on Human Rights Defenders". <https://ishr.ch/latest-updates/burkina-faso-ensure-full-implementation-important-new-law-human-rights-defenders/>
- 5 Ngarndinon, M. (2021) « Tchad : le décret d'application de l'ordonnance instituant la parité aux fonctions nominatives et électives est signé ». Tchad Infos, 16 March. <https://tchadinfos.com/tchad/tchad-le-decret-dapplication-de-lordonnanceinstituant-la-parite-aux-fonctions-nominatives-et-electives-est-signe/>
- 6 Climate Centre (2021) "Chad". www.climatecentre.org/wp-content/uploads/RCCC-ICRC-Country-profiles-Chad.pdf
- 7 IDEA. "Mali". www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/country-view/208/35
- 8 Loi 2018-003 du 12 janvier 2018 relative aux défenseurs des droits de l'homme.
- 9 BTI (2022) "Mauritania Country Report 2022". <https://bti-project.org/en/reports/country-report/MRT>
- 10 IDEA. "Gender Quota Database: Mauritania". www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/country-view/214/35
- 11 Committee Against Torture (2018) "List of Issues in Relation to the Second Periodic Report of Mauritania". 64th Session, 23 July to 10 August.
- 12 Comité interministériel chargé de la rédaction des Rapports aux Organes des Traités et de l'Examen Périodique Universel (2019) "15th Periodic Report 2017-2019".
- 13 CARE (2013) "Why Women Farmers Are Key to Climate Resilience". <https://careclimatechange.org/women-farmers-key-resilience-niger/>
- 14 IDEA. "Senegal". <https://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas/country-view/269/35> R

